

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 DECEMBRE 2018 A 18H30 A CAULIERES**

Le Conseil communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni le 17 décembre 2018 à 18h30 en la salle des fêtes de Caulières, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Délégués titulaires : BAILLEUL Dominique, FORMET Thierry, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, LOUWARD Annie, VASSEUR Dany, DEMAREST Vincent, LEFEUVRE Jannick, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, de L'ÉPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, PORTOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine, STOTER Jean-Jacques, MARSEILLE Frédéric.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), PETIT Gérard (suppléant de de PALMAERT Yolaine), DAMONNEVILLE Joël (suppléant de DE SAINT GERMAIN Lyliane), D'HALESCOURT Christophe (suppléant de BODERAU Etienne), BAILLET Arnaud (suppléant de VAQUER Florence), GENTY Marcel (suppléant de LAROCHE Denis), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : COSETTE Jean-Paul (pouvoir à CAUX Gaël), MATHON Christine (pouvoir à PERONNE Michèle), LEDAIN Rose-Marie (pouvoir à DELAIRE Rose-France).

Étaient absents ou excusés : NOBLESSE Albert, ROUILLARD François, VAUDET Déborah, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, de CALONNE Roland, CORNIQUET Jean-François, DUTITRE Philippe, BIGNON Jean-Paul, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, DUMEIGE Yannick, HENQUENET Xavier, BOHIN Pascal, CHOPIN Jean-Pierre, BOUDERNEL Gilles, LOUART Usmée, BEAUCOURT Roger, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, DOINEL Michel, de BEAUFORT Jean, MICHAUX Colette, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, COLPAERT Jean (suppléant), MOREL Claude, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, DEWAELE Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, GANDON Jean-Claude, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, CALIPPE Sylviane, MEERSCHMAN Guy, DANCOURT David.

Secrétaire de séance : Arnaud de MONCLIN.

En préambule :

- **Intervention du Chef d'Escadron de Gendarmerie LETELLIER**
- **Intervention de Madame MIKA Catherine, territoire des Cinq Vallées - Département de la Somme**

1. DIRECTION

- 1.1. Informations du bureau
- 1.2. Rendu de décision
- 1.3. Règlement intérieur des marchés publics
- 1.4. Remplacement d'un représentant au sein du SISCO des Noisettes
- 1.5. Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2018
- 1.6. Syndicat Mixte du Bassin de la Vimeuse – approbation des statuts

2. BUDGET / FINANCES

- 2.1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019.
- 2.2. Budget Principal – création d'une régie d'avance
- 2.3. Ligne de trésorerie 2019
- 2.4. Budget annexe REOM – DM n° 1

3. REOM

- 3.1. Montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Modification du tableau indicatif des emplois – suppressions et créations de postes.
- 4.2. Complémentaire santé
- 4.3. Garantie Maintien de salaire

5. S.A.A.D

- 5.1. Téléassistance – révision de la tarification

6. ENFANCE-JEUNESSE

- 6.1. Crèche d'Essertaux

7. CENTRE SOCIAL COMMUNAUTAIRE

- 7.1. Tarifications

8. GEMAPI

- 8.1. Convention de délégation de la compétence GEMAPI

9. URBANISME

- 9.1. Modalités de mise à disposition du public des projets de modifications simplifiées des PLU d'Airaines, Allery, Plachy-Buyon et Croixrault.

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 10.1. Dérogation à la règle du repos dominical

11. Informations

12. Questions diverses

13. Lieu du prochain Conseil Communautaire

En préambule, le Président remercie la commune de Caulières pour son accueil et laisse la parole au chef d'escadron de gendarmerie LETELLIER.

Le commandant LETELLIER précise qu'il commande la compagnie de gendarmerie de Montdidier qui comprend tout le sud de la Somme, d'Hercheux à Gauville (une partie de la CC2SO quant à elle est placée sous la compétence de la compagnie d'Abbeville).

Il tient ce soir à dresser un bilan de la police de sécurité du quotidien à Poix-de-Picardie. Mise en place

au printemps 2018, cette police a conduit à repenser le modèle de sécurité avec comme objectifs de mieux prendre en compte les attentes de la population et de répondre aux attentes exprimées par les acteurs de terrain, notamment les élus qui souhaitaient avoir davantage de contacts avec les gendarmes.

L'approche de la sécurité du quotidien repose avant tout sur un état d'esprit consistant en la production de la sécurité par le contact. L'objectif du renforcement de la sécurité est fondé sur trois principes majeurs :

- Etre disponible : malgré les effectifs contraints des gendarmes, ils doivent être plus présents sur le terrain.
- Faire du sur-mesure territorial : dans ce but, la brigade de Conty a été fermée, l'effectif de Poix-de-Picardie a été augmenté et le PSIG de Poix-de-Picardie a été déplacé à Conty où l'accueil du public reste possible.
- Assurer le contact avec la population et mieux accompagner les victimes.

Le contrat opérationnel que l'ensemble des compagnies de France a rédigé est décliné autour de quatre grandes fonctions :

- Contact : mise en place de la brigade territoriale d'Ailly-sur-Noye au mois de juin 2018. Coproduction de la sécurité avec les maires, grâce au référent dont bénéficie chaque commune. Réunion semestrielle d'information des élus sur l'action de la gendarmerie. Envoi régulier d'une newsletter de la compagnie (le dernier numéro vient d'être envoyé). Améliorer la qualité d'accueil du public et l'adapter aux biorythmes locaux (le doublon de l'accueil à Conty et à Poix-de-Picardie cessera afin de gagner la présence d'un militaire sur le terrain).
- Prévention (empêcher la commission ou la réitération d'infractions par la mise en œuvre de mesures actives ou dissuasives en réduisant les facteurs de passage à l'acte et la vulnérabilité des victimes potentielles) : la prévention des actes terroristes, des cambriolages, des vols d'automobile, de la violence au sein de la sphère familiale et des atteintes aux personnes vulnérables. Participation citoyenne (40 communes sur 184 avaient signé le contrat en juin et seize de plus ont signé après juin. Les dernières communes de la CC2SO ayant adhéré sont Bergicourt, Courcelles-sous-Thoix, Gauville, Lœuilly, Oresmaux. Ce protocole permet de sécuriser l'échange d'information avec la gendarmerie (par exemple, la gendarmerie alerte les élus sur la présence d'un véhicule de trois personnes qui commettent des cambriolages sur leur territoire, ce qui permet ensuite à la gendarmerie d'agir plus vite s'il est repéré sur le terrain. De même, si un élu constate une anomalie, il doit appeler le 17). Il importe que la population n'hésite pas à prévenir la gendarmerie de toute anomalie car cela peut permettre d'empêcher la commission d'un cambriolage voire de surprendre des malfaiteurs en flagrant délit. Une action de prévention envers les personnes âgées est actuellement expérimentée sur la Communauté de communes du Grand Roye et pourrait, si elle donne satisfaction, être étendue à l'ensemble du territoire de la compagnie. Ce dispositif a été baptisé Alerte senior. Il concerne cette population parfois un peu isolée, en difficulté à cause de pathologies et qui est peu connectée à Internet, ce qui rend difficile le contact avec elle. Dès qu'un vol est constaté chez une personne âgée, le gendarme rédige un compte rendu de police judiciaire adressé à la brigade départementale de renseignement et d'investigation judiciaire d'Amiens qui renvoie à la compagnie tous les faits de vols et autres constatés sur le département. Les faits sont ensuite analysés, le mode opératoire fait l'objet d'un SMS envoyé au cadre d'astreinte du service d'aide à domicile de la Communauté de communes qui le fait suivre à l'ensemble des aides à domicile qui le lisent aux personnes âgées chez qui elles interviennent. Si ce système fonctionne, il sera étendu, sans doute avec la coopération du Conseil départemental. Expérimenté depuis le mois d'octobre, ce système a permis de ne pas constater de méfaits depuis.
- Intervention : la composition du 17 déclenche l'engagement de la patrouille la plus proche de la personne qui donne l'alerte. Cette fonction repose sur l'efficacité (le centre opérationnel de gendarmerie d'Amiens est ouvert à la visite des élus intéressés) : réponse la plus rapide possible avec des véhicules géo localisés qui se rendent sur les lieux dans un délai optimal. Rationalité des premières mesures opérationnelles (effectif plus ou moins important en fonction de la gravité des faits, agression à l'arme à feu ou autre). Le rôle nocturne des deux PSIG (la compagnie en possède deux, un à Roye et un à Conty) a été mis en avant car auparavant les brigadiers étaient souvent indûment alertés la nuit, ce qui occasionnait 11 heures de

descendance (absence la journée suivante). Aujourd'hui, entre 22 heures et 5 heures du matin, ce sont les PSIG qui sortent, dans 80 % des cas ; de ce fait, les gendarmes de brigade ne sortent plus la nuit et sont disponibles la journée pour mieux protéger le territoire et être au contact de la population. Depuis le mois de mai, 10 à 15 % d'effectif ont été gagnés en journée.

- Investigation dans les enquêtes de police administrative et de police judiciaire. Deux objectifs : favoriser un traitement efficace et qualitatif des procédures, et replacer les victimes au cœur du dispositif pour une réponse pénale plus rapide. Ainsi, la compagnie cesse, avec son bureau d'ordre, de traiter des procédures qui ne la concernent plus et qui sont indues (par exemple, le témoin que demande un huissier n'est pas nécessairement un gendarme, mais il peut être le maire, son adjoint, ou bien être remplacé par deux témoins majeurs). La cellule de lutte contre les atteintes aux personnes (CLAP) mise en place en janvier 2018 à Ailly-sur-Noye traite avant tout des agressions sexuelles, prend en charge immédiatement la victime et traite l'ensemble de l'enquête en 34 jours en moyenne (contre 6 mois auparavant). Cette rapidité permet à la victime de se remettre plus vite, à la justice d'agir plus vite et de remédier plus vite aux fausses accusations. À mi-novembre, 125 enquêtes ont été confiées à la CLAP, ses trois militaires ont effectué 450 auditions, 99 victimes ont été prises en compte, dont 77 pour des violences sexuelles (80 % sont mineures). Le magistrat décide d'une éventuelle garde à vue (la relation avec le parquet est étroite).

Le commandant LETELLIER demande aux élus si le contact avec les gendarmes est fréquent, s'ils les connaissent et s'ils constatent une plus-value.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, explique qu'un adjudant-chef d'Hornoy-le-Bourg est parti à Corbie et n'a pas été remplacé depuis 6 mois. De plus, un gendarme va partir à la retraite. De ce fait, les gendarmes sont absents des communes.

Le commandant LETELLIER explique qu'Hornoy-le-Bourg ne dépend pas de lui. Mais il remontera cette remarque.

Patrick MAGNIER, commune de Sentelie, confirme que depuis 6 mois il voit régulièrement les gendarmes.

Le commandant LETELLIER explique qu'il demande à ses gendarmes d'instaurer une relation de proximité avec élus et d'être en quelque sorte leur conseiller en sécurité.

Le Président demande si des rendez-vous peuvent être pris.

Le commandant LETELLIER répond que c'est le principal mode de contact car à l'improviste c'est plus aléatoire chacun ayant ses occupations. Un contact physique tous les mois ou tous les deux mois est important car il faut que les gens se connaissent.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, explique qu'il a eu deux contacts, mais il n'a pas de retour de la participation citoyenne qui semble ne pas exister encore.

Le commandant LETELLIER répond qu'il ne se passe pas grand-chose à Courcelles-sous-Thoix.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, souhaite être informé des événements qui se produisent à proximité et pouvant avoir des répercussions sur sa commune.

Le commandant LETELLIER explique que sur le territoire de Poix-de-Picardie les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes sont en légère hausse, et davantage de personnes ont été appréhendées. Les attaques aux biens sont en légère hausse également, les cambriolages diminuent et les vols liés à l'automobile sont en légère hausse ; sur le territoire, la délinquance est jugulée, le nombre de faits n'explose pas. En ce qui concerne la drogue, la détention et la consommation, très répandues, ne constituent pas la priorité de la gendarmerie (aucun territoire n'est épargné, et la consommation de drogues dures se répand sur le territoire). La lutte contre les cambriolages est la priorité de la

gendarmerie.

Dominique DUSSUELLE, commune de Quevauvillers, explique qu'il voit presque chaque jour les gendarmes dans sa commune. Il avait pris un arrêté d'interdiction de stationner à un carrefour dangereux voici 6 ans, qui avait donné lieu à des contraventions, mais aujourd'hui il constate un certain relâchement.

Le commandant LETELLIER répond que le référent du maire est là pour recueillir ce type d'information. Il convient donc que les élus appellent leur référent dès que nécessaire, une action sera mise en place ensuite.

Dominique DUSSUELLE indique qu'un automobiliste dangereux a été remarqué et signalé aux gendarmes.

Le commandant LETELLIER répond que lorsque ce type d'automobiliste est identifié et que son horaire de passage est connu, il est très simple de l'interpeller au besoin.

Audouin de L'ÉPINE, commune de Prouzel, indique que la relation avec les gendarmes et le référent est très bonne. Une réunion sera organisée le 30 janvier afin de sensibiliser la population du village aux questions de sécurité, notamment les personnes âgées.

Le commandant LETELLIER explique que la commune de Prouzel bénéficie de la brigade territoriale de contact.

Le Président félicite et encourage la gendarmerie à engager ce type de protocole innovant et profitable à tous. Il demande comment harmoniser les messages à diffuser aux chefs de service et au personnel de la Communauté de communes.

Le Président estime qu'il conviendrait de se concerter avec les gendarmes de la compagnie d'Abbeville.

Le commandant LETELLIER propose que la CC2SO et les deux compagnies de gendarmerie du territoire se réunissent afin de définir des modalités de travail qui répondent aux besoins. Il laisse les collaborateurs de la CC2SO prendre attache avec ses services pour organiser cette réunion.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, observe, en tant que vice-président en charge du scolaire, que les élèves des écoles sont oubliés des actions de prévention. Il déplore que désormais les interventions dans les écoles (par exemple pour le permis piéton ou le permis vélo) coûtent 250 € alors qu'elles étaient autrefois gratuites.

Le commandant LETELLIER explique que prévention routière et gendarmerie sont deux entités différentes et que, normalement, les prestations de la gendarmerie sont toutes gratuites. Les actions de prévention envers la jeunesse ne sont plus accomplies par sa brigade mais par la BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile d'Amiens). Il demande que les coordonnées de M. Lefeuvre lui soient communiquées afin de le renvoyer vers le bon interlocuteur.

La brigade de Poix-de-Picardie intervient très peu en milieu scolaire et vient en appui des enseignants pour les exercices d'évacuation et de mise en sécurité en cas d'attaque terroriste. La prévention est assurée par un service dédié, qui est très demandé. Néanmoins, en cas de vrai besoin, une dérogation à la règle est possible.

Dominique BAYART, commune de Cerisy-Buleux, indique qu'il est rattaché à la brigade de Gamaches, mais après les deux cambriolages qu'il a subis, il a dû se rendre à Saint-Valery pour porter plainte alors qu'une brigade se trouve à 2 kilomètres de chez lui à Gamaches. De plus, il n'a jamais de contact avec les gendarmes.

Le commandant LETELLIER s'engage à remonter cette remarque à son collègue de la compagnie d'Abbeville.

Dominique BAYART, commune de Cerisy-Buleux, estime qu'un rattachement à la brigade de Oisemont serait judicieux.

Le commandant LETELLIER confirme que ce serait judicieux. À Gauville, un dispositif interdépartemental a été mis en place ; le carcan administratif est contraignant.

Le Président remercie le commandant LETELLIER pour son intervention.

Le commandant LETELLIER remercie la CC2SO pour son accueil et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Isabelle DE WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'elle va donner la parole à Catherine Mika, directrice du territoire des Cinq Vallées - Département de la Somme pour présenter la politique départementale et sociale en matière d'enfance et de personnes âgées. Elle excuse Marc Dewaele qui vient de perdre son père et Monsieur Pascal Bohin qui a été victime d'un malaise sans grave conséquence. Par ailleurs, elle explique que Virginie Caron-Decroix, Vice-président du département, chargée des questions de famille, habite à Albert et que sa présence ce soir lui aurait coûté un trop grand nombre de kilomètres en voiture.

Étant en charge de la thématique de l'insertion au département, Isabelle de WAZIERS, rappelle qu'en matière d'action sociale le département a trois grandes missions :

- L'enfance et la famille (aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile)
- La cohésion sociale et le logement (allocataires du RSA, retour à l'emploi, logement et insertion) dont elle a la charge
- L'autonomie des personnes âgées et handicapées dont Marc Dewaele a la charge

Elle précise que le département ne s'occupe pas des questions relatives à la sécurité sociale, des MSA et des complémentaires, de la production et de l'attribution des logements sociaux et des établissements pour les enfants handicapés.

Pour mener à bien ces trois missions, le département dispose d'un budget de 342,5 millions d'€, soit 62 % de son budget global. Les AIS (allocations individuelles de solidarité regroupant le RSA, l'APA et les prestations de compensation du handicap et l'ASE) représentent dans cet ensemble 247 millions d'€. Dans le détail, les 342,5 millions d'€ se décomposent comme suit : 107 millions d'€ pour le RSA, 61 millions d'€ pour l'APA, 19 millions d'€ pour la PCH et l'ACTP, 60 millions d'€ pour l'aide sociale à l'enfance et 95.5 millions d'€ dédiés aux établissements d'accueil des personnes âgées et handicapées et les actions d'insertion et au bénéfice des enfants).

Au cours des dernières années, le département a perdu 70 millions d'€ versés par l'État, mais de nombreuses actions ont été maintenues néanmoins.

Catherine MIKA, directrice du territoire des Cinq Vallées - Département de la Somme, explique que le territoire des Cinq Vallées représente environ 200 agents dont une centaine d'assistantes familiales. Le territoire s'étend sur trois communautés de communes : la CC2SO, la Communauté de Communes Nièvre et Somme et la Communauté de Communes Nord-Picardie.

Les professionnels de l'enfance et de la famille regroupent également des puéricultrices, des médecins, des sages-femmes, des conseillères conjugales. Leurs missions principales sont les suivantes :

- Accompagnement de la femme enceinte, de l'enfant et consultation PMI (gratuit jusqu'à 6 ans)
- Prévention, bilan de santé en maternelle

- Accompagnement à la parentalité (actions individuelles, visites à domicile, actions collectives)
- Consultations de planification familiale (18 centres dans la Somme)
- Assistants maternels et assistants familiaux
- Autorisation et avis sur l'ouverture des établissements d'accueil des jeunes enfants (crèches et halte-garderie)

Par ailleurs, le département dispose de deux maisons d'adolescents, l'une à Amiens et l'autre à Abbeville, pour les adolescents ayant besoin d'un accompagnement. Il mène aussi des actions de prévention et de protection des femmes victimes de violence (le département dispose en cofinancement de cinq assistantes sociales en gendarmerie, avec pour mission l'accompagnement et l'écoute des familles). Enfin, le Téléphone « grave danger » mis en place sur décision du procureur, permet d'aider et protéger les personnes vivant une situation extrêmement grave (cinq suivis sont actuellement en cours dans le département).

Le Département a la lourde charge de repérer les enfants en danger à l'aide des « informations préoccupantes » collectées, avec l'aide des citoyens ayant connaissance des situations et qui peuvent si nécessaire composer le 03 22 97 22 97 ou le 119, le numéro d'Enfance en danger.

Des familles sont également aidées par des bons et des aides alimentaires, et des mineurs sont confiés par décision judiciaire aux assistants familiaux ou aux maisons de l'enfance. Sur le territoire des Cinq Vallées, environ 250 enfants sont confiés de façon constante.

Isabelle de WAZIERS, en charge de la cohésion sociale et du logement du département, explique que le département regroupe 322 agents pour un budget de 125,2 millions d'€ en 2018. Actuellement, la Somme compte 18 000 bénéficiaires du RSA, dont 10 % dans le secteur de la CC2SO. Ce nombre avait augmenté de 20 % entre 2012 et 2016, avant de se stabiliser, mais il ne diminue pas suffisamment. Pour y contribuer, un travail sur l'insertion est mené, avec la mise à disposition d'accompagnement des personnes pour les aider à revenir à l'emploi. Certains sont très éloignés, mais d'autres peuvent être aidés de façon efficace, d'où la demande aux territoires sur le type d'actions dont ils auraient besoin. À partir des réponses recueillies, des fiches action ont été rédigées et des appels à projets ont été lancés en vue de favoriser le retour à l'emploi.

Elle précise qu'une augmentation de 1 % de la dépense du RSA représente 1 million d'€. Lorsqu'il avait été décidé que le département paye le RSA, l'État s'était engagé à compenser la dépense à l'euro près, ce qu'il a fait (soit 58 millions d'€), mais il n'avait pas été prévu que le nombre d'allocataires augmenterait jusqu'à représenter une dépense de 108 millions d'€ actuellement. Cela représente 50 millions d'€ en sus à prendre sur le budget du département. Au cours des cinq dernières années, l'État a décidé d'augmenter le RSA (550 millions d'€ actuellement) de 10 % à raison de 2 % par an, et une hausse de 1 % a encore été annoncée. Il convient donc que le nombre d'allocataires diminue et qu'un maximum de personnes entre dans le travail.

Le Département dispose d'une enveloppe de contrats aidés et, contrairement à ce qu'a affirmé la presse, il n'a pas supprimé ses 300 contrats aidés. Des parcours emploi compétence ont été mis en place pour aider les entreprises à payer le salaire de la personne qui doit être davantage qu'auparavant suivie dans son parcours de formation et sa sortie du dispositif ; mais beaucoup de structures ne se sentent pas capables d'accompagner ces personnes, donc le nombre d'emplois aidés diminuera en 2019 car le Département a reçu moins de 300 demandes de contrats aidés. Le Département a recours aux emplois aidés et en a attribué 80 aux collèges et 100 aux EHPAD. Soixante contrats ont été également prescrits dans le secteur marchand.

Les aides financières sont accordées au niveau des territoires par des assistantes sociales qui sont au courant des difficultés des personnes. Le Département accompagne également les personnes dans la lutte contre le surendettement, avec les assistantes sociales ou, en cas de situation complexe, avec l'aide du partenaire Cypres.

Dans le logement, des aides financières individuelles et des actions d'accompagnement permettent aux ménages d'accéder et de rester dans leur logement. Le fonds social logement financé aux trois quarts par le Département (à hauteur de 3 millions d'€) et un quart par les fournisseurs d'énergie (eau, électricité, Internet) dont la contribution prend généralement la forme d'annulation de dette. Le Département s'occupe également de production de logements sociaux et d'aides à l'isolation pour les personnes relevant des actions du Département (personnes âgées, handicapées ou défavorisées).

Le Président explique dans le cadre de l'OPAH la CC2SO a réhabilité des logements fortement dégradés pour des familles à très faible revenu et il demande si cela entre dans le cadre de l'action du département.

Isabelle de WAZIERS, en charge de la cohésion sociale et du logement du département, répond que les dossiers suivis par le Département sont avant tout instruits par l'Anah. Jusqu'à présent, chacun de ces dossiers bénéficiait d'une aide de 500 € du Département au titre de la lutte contre la précarité énergétique, attribuée de façon automatique à environ 300 ménages par an. Un nouveau dispositif se met en place aujourd'hui, avec des aides supplémentaires accordées selon le niveau de revenu.

Catherine MIKA, directrice du territoire des Cinq Vallées - Département de la Somme, indique que, pour ce qui concerne l'autonomie, des professionnels spécialistes de l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées et de l'évaluation des besoins travaillent pour le département. Les évaluateurs sont soit des assistants sociaux soit des infirmiers qui évaluent à domicile le GIR (le degré de dépendance) et des assistants de gestion administratifs complètent le dispositif. De plus, le territoire des Cinq Vallées dispose d'un centre d'autonomie situé à Flixecourt qui apporte toutes les réponses nécessaires au public visé.

Le budget dédié à l'autonomie par le département s'élève à 148,9 millions d'€ en 2018. Le nombre de bénéficiaires de l'APA augmente en raison de l'augmentation de la population vieillissante (8 183 bénéficiaires de l'APA et 2 538 bénéficiaires de la PCH au 31 décembre 2017). Des personnes sont également prises en charge par l'aide sociale à l'hébergement en établissement, des personnes bénéficient de l'aide ménagère et des personnes âgées et/ou handicapées sont accueillies par quelque 70 établissements dans la Somme dont 50 EHPAD et 69 établissements et services pour les personnes handicapées et adultes.

Enfin, le département est chargé du contrôle, du suivi et du financement des services d'aide à domicile (SAD), il finance des actions de prévention de la dépendance, il met en place la téléassistance (6 400 personnes âgées en bénéficient) et il est chargé de l'agrément, du suivi et du contrôle des accueillants familiaux pour les personnes handicapées (180 accueillants à ce jour, un chiffre en légère baisse car les accueillants sont vieillissants).

Parmi les objectifs stratégiques, le retour à l'emploi est une priorité. L'attribution des aides financières reste liée à des conditions, dans une politique apparentée à du donnant-donnant. La prévention de la dépendance et l'insertion des personnes âgées sont également des priorités.

Isabelle de WAZIERS, en charge de la cohésion sociale et du logement du département, indique qu'un accompagnement global a été mis en place avec Pôle emploi. En effet, les agents de Pôle emploi ne sont pas en mesure de lever les freins sociaux à l'emploi, d'où un travail en binôme et en complémentarité avec une assistance sociale du Département, ce qui produit de bons résultats. Pour les bénéficiaires du RSA dépourvus de diplôme, le département a obtenu que des formations adaptées soient proposées. Un travail avec l'ARS est également effectué pour les établissements médicosociaux lorsqu'il existe des compétences conjointes. La revisite de l'offre d'insertion a permis de nouer de nombreux partenariats avec des acteurs locaux, en particulier les CCAS et les EPCI. Le département a accordé à ces derniers une enveloppe et, pour ceux qui disposeraient d'un CCAS ou aideraient à l'insertion (c'est le cas de la CC2SO), un bonus est attribué.

Catherine MIKA, directrice du territoire des Cinq Vallées - Département de la Somme, explique que des projets de prévention de la dépendance des seniors sont mis en place. Dans ce cadre, des appels à projets sont lancés avec la mise en place de la conférence des financeurs à laquelle participent les EPCI, les CCAS et les associations qui peuvent présenter des projets (un lancement a été effectué le 3 décembre 2018 et des réponses sont attendues pour le 15 janvier). Un appel à projets sur l'insertion sera lancé au printemps 2019, il s'adressera aux communautés de communes, aux CCAS et aux associations. Enfin, les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), incluant des engagements pluriannuels, contribuent à mettre en place des services de qualité avec les services d'aide à domicile, les EHPAD et les maisons d'enfants.

L'action sociale a été réorganisée. Depuis le 1^{er} septembre, le nombre de territoires de l'action sociale a été ramené de neuf à cinq et les citoyens le nécessitant ne sont plus orientés vers les CMS mais vers les MDSI, des lieux qui réunissent davantage d'agents en un même endroit, c'est-à-dire l'ensemble des professionnels de l'action sociale. En complément des 22 MDSI du territoire, des permanences délocalisées seront installées (PMI et autres).

Le présent procès-verbal contient les coordonnées des services du territoire des Cinq Vallées et des contacts vers lesquels adresser les personnes ayant besoin de l'action sociale (tous types de populations, tous types de difficultés).

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, estime qu'il est inadmissible que les professionnels ne trouvent pas de personnel, comme c'est le cas des activités de lavage et d'emballage de poireaux. Une entreprise d'Hornoy-le-Bourg, par exemple, affirme qu'elle ne cherche pas des gens formés mais des gens courageux ; or sans courage on ne redressera pas le pays.

Isabelle de WAZIERS, en charge de la cohésion sociale et du logement du département, explique qu'une réunion a été organisée à Amiens et à Albert avec des entreprises, Pôle emploi, Proch'Emploi et le département. À cette occasion, les entreprises ont expliqué qu'elles n'étaient pas gênées de ne pas trouver des personnes formées à leur secteur car elles peuvent les former ; ces entreprises cherchent avant tout des personnes motivées.

Alain DESBIENDRAS, déplore que l'on verse de l'argent à des personnes qui ne veulent pas travailler. Certains actifs ou salariés gagnent 1 050 € et, avec cette somme, payent leur loyer et leur essence, ce qui ne leur laisse presque rien pour vivre. À l'égard de ces personnes, il est inadmissible que l'on accorde autant d'avantages à ceux qui ne veulent pas travailler.

Isabelle de WAZIERS, en charge de la cohésion sociale et du logement du département, rappelle qu'un bénéficiaire du RSA doit signer un contrat d'engagement réciproque ; le nombre de ces signataires augmente. Ce contrat comprend des droits et des devoirs, ces derniers étant adaptés et gradués en fonction du profil des personnes. Si le contrat n'est pas respecté, la personne est reçue devant une équipe pluridisciplinaire chargée d'examiner les éventuelles difficultés ; si elle ne se rend pas à ce rendez-vous, des sanctions sont appliquées (diminution voire suppression du RSA).

Alain DESBIENDRAS, estime que la principale difficulté qui n'est pas identifiée est celle du réveil.

Isabelle de WAZIERS, en charge de la cohésion sociale et du logement du département, répond que certaines personnes font face à de réelles difficultés et ont besoin d'aide. Il convient de s'assurer que les personnes entrant dans le dispositif du RSA en sortent le plus vite possible. Certains en vivent depuis 10 ou 15 ans, ce qui pose problème.

Le Président estime qu'un accompagnement individuel est nécessaire pour certaines personnes. Il constate que Pôle emploi entrave la reprise de l'emploi et affirme qu'il faut absolument rétablir la proximité avec les demandeurs d'emploi.

Isabelle de WAZIERS, en charge de la cohésion sociale et du logement du département, répond que les

relations avec Pôle emploi sont bonnes.

Le Président explique qu'une entreprise de Lignières-Châtelain cherchant quinze personnes pour laver des poireaux a fait appel à Pôle emploi qui, en quinze jours, a fourni seulement deux candidatures. Plutôt que de faire appel à l'intérim ou à des travailleurs étrangers, l'entreprise a envoyé un message aux maires et sur la page Facebook de la CC2SO, ce qui a permis de recueillir 120 candidatures en seulement deux jours. Cette expérience prouve que Pôle emploi ne fonctionne plus.

Isabelle de WAZIERS, en charge de la cohésion sociale et du logement du département, précise que désormais Pôle emploi et les référents sociaux professionnels du département aident les personnes à rédiger des CV de compétences lorsqu'elles sont dépourvues de diplômes. Aujourd'hui, presque tous les recrutements sont effectués par simulation pour détecter les compétences. Des entreprises d'Amiens ne demandent aucun CV, elles accueillent les candidats en immersion et embauchent éventuellement par la suite en CDI.

Catherine MIKA, directrice du territoire des Cinq Vallées - Département de la Somme, explique que la fracture numérique est une réalité et que, vis-à-vis des grandes organisations et établissements publics comme la CAF, les CPAM ou Pôle emploi, la non-maîtrise de l'outil informatique constitue un frein à l'insertion. Le département modernise également ses services mais met en place parallèlement des actions d'aide à l'utilisation de l'outil informatique, par des professionnels. Les MSAP ont été rencontrées afin de diffuser l'information qui permet d'être le plus près possible des citoyens.

Le Président explique qu'après la visite de la recyclerie avec le député Jean-Claude Leclabart, il a été décidé de répondre de façon collective à un appel à projets baptisé 100 % inclusion. Le comité de pilotage se réunira fin janvier et inclura le Département.

Catherine MIKA, directrice du territoire des Cinq Vallées - Département de la Somme, assure que sa structure y participera.

Le Président explique que l'expérience du lavage de poireaux montre que les communes, par leur proximité, restent un interlocuteur indispensable. Le Département, lui, est plus lointain.

Le Président remercie Catherine Mika pour sa participation.

Il rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination d'Arnaud de MONCLIN comme secrétaire de séance.

Le Président propose de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

1. DIRECTION

1.1. Informations du bureau

- SAAD - Règlement de fonctionnement à destination des bénéficiaires du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le Président indique que le projet de service a été approuvé voici 15 jours en réunion du bureau.

- SPADAD - Règlement de fonctionnement à destination des bénéficiaires du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile.

Le Président indique que le projet de service a été approuvé voici 15 jours en réunion du bureau.

1.2. Rendu de décision

Le Président présente la tarification du marché de Noël qui s'est tenu les 8 et 9 décembre 2018 (30 € le stand exposant et 50 € le stand du restaurateur).

1.3. Règlement intérieur des marchés publics

Le Président indique que le règlement intérieur des marchés publics a été approuvé.

1.4. Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2018

Thierry HEBERT, commune d'Avelesges, précise au sujet d'une fuite détectée dans une école de Plachy-Buyon que l'information (avec la fiche d'intervention) a été transmise à ses services le 30 octobre, l'intervention a été effectuée le 6 novembre et la facture envoyée par l'entreprise le 12 novembre.

Le Président ajoute que les travaux avaient donc été réalisés le 19 novembre.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter le procès-verbal du 19 novembre 2018.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 92 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal du 19 novembre 2018.

1.5. Remplacement d'un représentant au sein du SISCO des Noisettes

Le Président rappelle que le SISCO des Noisettes concerne les communes de Saisseval, Fourdrinoy, Cavillon et Oissy. Il rappelle que lors de la prise de compétence scolaire par la CC2SO, Oissy avait demandé de pouvoir rejoindre l'école de Molliens-Dreuil, principe validé par le syndicat scolaire, alors que la commune de Fourdrinoy, elle, s'était opposée au départ de la commune de Oissy. Depuis cette date, la CC2SO participe toujours au SISCO des Noisettes à hauteur 23 000 €, soit 100 € par habitant conformément au fonctionnement du SISCO, pour un seul élève concerné (un élève habitant à Oissy et se rendant à Fourdrinoy). La CC2SO s'est tournée vers le préfet et le président du syndicat scolaire qui affirme que ces fonds sont indispensables à son activité. La CDCI restreinte s'est réunie la semaine dernière en présence de l'inspecteur d'académie et propose que, pendant 1 an encore, la CC2SO participe au financement du SISCO des Noisettes, charge à l'inspecteur d'académie de trouver une solution pour les années futures. La CDCI autoriserait la CC2SO à quitter le SISCO des Noisettes si aucune solution n'était trouvée dans 1 an. La situation a été probablement compliquée davantage suite au décès du maire de Oissy. Il indique qu'il convient de procéder au remplacement de M. LECLERE Jean-Claude, ancien maire de la commune de Oissy, au sein du SISCO des Noisettes.

Le Président indique que M. LEPINE Patrick, commune de Oissy, souhaite représenter la CC2SO au sein du SISCO des Noisettes.

En l'absence d'autre candidature et de questions ou remarques, il propose de voter sur cette candidature, à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire après un vote à scrutin secret, ELIT par 90 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 2 non-participations au vote M. LEPINE Patrick comme représentant de la CC2SO au sein du SISCO des Noisettes.

1.6 Syndicat Mixte du Bassin de la Vimeuse – approbation des statuts

Le Président indique que, par délibération du 20/11/2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse a adopté à l'unanimité ses nouveaux statuts. Conformément à l'Article L5211-20 du CGCT, il appartient aux EPCI adhérents de délibérer dans un délai de 3 mois sur les statuts approuvés par le Comité Syndical.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 92 voix POUR, 1 ABSTENTION (QUEVAUVILLERS Louis) et 1 non-participation au vote, APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Vimeuse.

2. BUDGET / FINANCES

2.1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'il est proposé conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales d'autoriser :

- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une AP/CP votée sur l'exercice 2018, liquider et mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice courant.

Elle précise que cette décision est prise chaque année afin de ne pas se trouver bloqués lors du changement d'année.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 92 voix POUR et 2 non-participations au vote, AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1 et INVITE son Président à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes aux AP/CP avant le vote du BP 2019.

2.2. Budget Principal – création d'une régie d'avance

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'en accord avec le percepteur la CC2SO dispose désormais d'une carte bleue et qu'il est proposé de procéder à la création d'une régie d'avance d'un montant de 2 000 € afin de permettre toutes dépenses dématérialisées liées au bon fonctionnement de la Collectivité. Conformément à l'article R1617-2 du CGCT, l'avis du Trésorier a été sollicité pour permettre cette création.

Le Président remercie M. Latour pour sa présence.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 88 voix POUR, 1 ABSTENTION (LAMOTTE Bernard) et 5 non-participations au vote, INVITE son Président à créer une régie d'avance d'un montant de 2 000 € afin de permettre toutes dépenses dématérialisées liées au fonctionnement de la Collectivité.

Le Président précise que M. Latour était présent ce jour au lancement des travaux d'agrandissement de la trésorerie de Poix-de-Picardie.

2.3. Ligne de trésorerie 2019

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que pour pallier à d'éventuels besoins de trésorerie, il est proposé d'autoriser le Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1,5 million d'€ pour l'année 2019. L'actuelle ligne de trésorerie expire au 31 décembre de cette année.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 91 voix POUR et 4 non-participations au vote, INVITE son Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1,5 million d'€ pour l'année 2019.

2.4. Budget annexe REOM – DM n° 1

Le Président propose de l'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits suivants sur le budget annexe « REOM» :

Decision modificative 2018		
Organisme : CC2SO		Page 1 sur 2
Budget : REOM		
Compte	Libellé	Décision Modificative
		Exercice Période Arrêté le
		2018
Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	51 300,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	51 300,00

Decision modificative 2018		
Organisme : CC2SO		Page 2 sur 2
Budget : REOM		
Compte	Libellé	Décision Modificative
		Exercice Période Arrêté le
		2018
R	RECETTE	51 300,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MA	51 300,00
706	Prestations de services	51 300,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 92 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe « REOM» 2018.

3. REOM

3.1. Montant de la Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères 2019

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, explique que le montant de la REOM a été examiné lors du Comité Syndical de Trinival de ce 11 décembre. Les montants sont pour l'essentiel identiques à ceux de 2018, à l'exception des collectes bihebdomadaires.

Il présente les montants suivants pour 2019 :

- Foyer 1 personne : 119 €
- Foyer 2 personnes et plus : 235 €
- Résidence secondaire : 200 €
- Unité professionnelle en collecte hebdomadaire : 245.00 € TTC
- Unité professionnelle en commerces bi hebdo : 405 € TTC au lieu de 383 € TTC en 2018.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, estime que toute augmentation de tarif, même réduite, n'est pas la bienvenue étant données les difficultés de ces commerces et de leur maintien dans les bourgs. Il s'oppose à cette mesure abusive.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond que les professionnels apportent de plus en plus de déchets. Il ajoute que la TGAP passera en 2019 à 450 000 € (contre 350 000 € en 2018) et que sans tri pour réduire les quantités d'ordures, la collectivité devra payer 1,84 million d'€. Il fait part de son inquiétude à l'égard du comportement de la population et du mauvais tri.

Vincent DEMAREST, estime qu'il conviendrait de ne pas accepter cette augmentation de la TGAP.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond que la CC2SO ne vote pas la TGAP. De plus, l'information sur le sujet sera connue en février ou mars.

Vincent DEMAREST, estime qu'il convient d'utiliser tout moyen de pression.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond que seuls les élus peuvent faire pression.

Le Président précise que, pour la somme de 405 €, la collecte est effectuée deux fois par semaine, contre une seule fois pour les autres catégories (235 € pour un foyer de deux personnes et plus).

Vincent DEMAREST, rappelle que les bourgs continuent de perdre des commerces. Il alerte sur le maintien des populations dans les bourgs avec des services adaptés. L'activité professionnelle doit être encouragée.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, rappelle qu'en 2017 Trinoval a consommé 240 000 litres de fioul, ce qui occasionne une progression de la dépense en raison de la hausse du prix du fioul qui continuera en 2019. Il rappelle également que le budget voté prévoyait un déficit stable de 150 000 € et une progression des économies.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, explique qu'elle a reçu une remarque des médecins de la maison médicale de Poix-de-Picardie qui s'inquiètent de devoir déposer leurs cartons dans un point de collecte.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond qu'ils devront désormais apporter leurs cartons dans un point d'apport volontaire, comme tout le monde.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, estime que cela posera problème car le tarif augmente et le service rendu diminue. Elle demande pourquoi Trinoval a renvoyé les médecins vers la mairie.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond que c'est malvenu.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, demande si la commune doit prévoir un dispositif pour combler la fin de ce service.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond que ce n'est pas nécessaire et que chacun doit contribuer à l'effort collectif.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, indique que les bacs sont trop petits pour y déposer les cartons.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond qu'au contraire le service fonctionne mieux qu'auparavant comme le montrent les expériences de Doullens et Albert. Il est certain que des soucis surviendront pendant 1 an.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, explique que les habitants également sont déçus de devoir apporter leurs cartons à des points de collecte au lieu d'utiliser leur propre conteneur.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, explique que la mairie de Poix-de-Picardie a refusé que la CC2SO dépose un bac en bordure de la route d'Aumale.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, répond que la commune compte huit points de collecte et que ce point n'a pas été considéré comme prioritaire car le secteur comporte trop peu d'habitants. Un choix a dû être fait.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, explique qu'à partir du 1^{er} janvier les déchets plastiques comme les pots de yaourt ou les barquettes de viande seront collectés. Un livret d'information sur le sujet a été diffusé ; les maires sont invités à faire part de leur besoin s'ils souhaitent en distribuer davantage.

Le Président rappelle que le seul moyen de contrer l'augmentation de la TGAP réside dans l'amélioration du tri. Si le papier et le carton sont collectés dans ces points d'apport volontaire, ils se vendent beaucoup mieux par la suite car ils sont de meilleure qualité.

Xavier LENGLET, commune de Vergies, explique que dans sa commune il a reçu quinze livrets pour 90 habitations.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond que le courrier qu'il a reçu précise bien qu'il peut en demander davantage si nécessaire.

Xavier LENGLET estime qu'il aurait été préférable de demander préalablement aux communes combien de livrets ils souhaitaient recevoir.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond qu'il préfère les apporter plutôt que les livrer par la Poste.

Xavier LENGLET observe qu'il aurait pu les emporter ce soir si cela avait été organisé.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond que c'est une bonne idée.

Le Président rappelle que les montants indiqués sont TTC pour les entreprises, donc elles peuvent en récupérer la TVA.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, regrette l'absence de baisse du tarif eu égard à la réduction du service rendu. Il estime que cela n'encourage pas les gens à trier.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, rappelle qu'après la baisse de cinq points en 2017 aucune réflexion n'a été formulée, ni par la population ni par la presse. Il admet qu'une diminution aurait pu être proposée, mais il a alerté la commission des finances sur l'évolution de la TGAP qui est contraignante.

Il précise qu'une délicate discussion est menée avec le plateau picard afin d'envisager une grande fusion. La réponse sera donnée au mois d'avril ou mai, la discussion est difficile car les modes de fonctionnement des deux entités sont très différents.

Patrick MAGNIER, commune de Sentelie, demande si le dépôt d'une remorque de carton à Trinoval serait payant.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, répond par la négative. Il rappelle que la TGAP ne s'applique pas sur les dépôts de carton, mais qu'elle s'applique sur les ordures.

Le Président explique que les cartons que Trinoval essaye de revendre sont régulièrement déclassés car ils sont mélangés aux sangles plastiques qui l'entouraient et aux morceaux de polystyrènes qu'ils contenaient. Il convient donc que les habitants trient avec plus de sérieux.

Claude LOUIS, commune de Croixrault, se joint à la demande Jannick Lefeuvre. Il rappelle qu'au cours d'une réunion de bureau Joseph BLEYAERT avait évoqué une « bonne surprise » à venir quant à la redevance. Il demande si le fait de ne pas augmenter les tarifs constitue la bonne surprise évoquée. Il demande comment les habitants comprendront l'absence de compensation des efforts qui leur sont demandés.

Le Président souligne que les montants ont été votés par Trinoval et que si la CC2SO refuse de les entériner elle ne percevra pas la redevance. Il propose que les élus exposent leur point de vue lors des deux conférences des maires organisées chaque année par Trinoval.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose d'entériner les montants de redevance pour 2019.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, ENTERINE les montants de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères fixées par Trinoval pour l'année 2019 et présentées ci-dessus.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Modification du tableau indicatif des emplois – suppressions et créations de postes. Le Président propose les suppressions et créations d'emplois suivants :

- **Tourisme** : création d'un emploi d'agent touristique à temps complet.

Le Président explique que cette création permettrait de pallier d'une part à la défection pour raisons médicales d'un agent travaillant sur le tourisme à mi-temps et d'autre part à un emploi saisonnier.

- **Suppressions et créations de poste** (avancement de grade)

Poste actuel	Poste avancement de grade	
Infirmier en soins généraux classe supérieure	Infirmier soins général hors classe	1 poste
Technicien	Technicien principal 2 ^e classe	1 poste
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1 poste
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	2 postes
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	1 poste
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^e classe	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^e classe	2 postes
Agent social	Agent social principal 2 ^e classe	2 postes
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^e classe	9 postes
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Adjoint technique principal 1 ^e classe	3 postes
ATSEM principal 2 ^e classe	ATSEM principal 1 ^e classe	4 postes

- **Suppressions et créations de poste** (réussite au concours d'ATSEM de 2 agents qui exercent les fonctions d'ATSEM)

Suppression poste actuel	Création poste	
Adjoint d'animation	ATSEM principal 2 ^e classe	2 postes

En l'absence de questions ou remarques, le Président invite le Conseil à se prononcer sur ces suppressions et créations d'emplois.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 1 voix CONTRE (D'HALESCOURT Christophe), 1 ABSTENTION (de MONCLIN Arnaud) et 1 non-participation au vote, AUTORISE les suppressions et créations d'emplois ci-dessus.

4.2. Complémentaire santé

Le Président propose, dans le cadre de la complémentaire santé des agents de la CC2SO, de :

- maintenir la participation financière de la CC2SO à hauteur de :
 - 75 % sur la part de l'agent pour une rémunération au SMIC
 - 50 % sur la part de l'agent pour une rémunération jusqu'à l'indice brut 434
 - 25 % sur la part de l'agent pour une rémunération au-delà de l'indice brut 434
- ⇒ Seule la part de l'agent bénéficie de la participation financière et non pas l'ensemble des membres de sa famille.
- ⇒ Pour bénéficier de la participation de la CC2SO, l'agent doit avoir un contrat d'une durée égale ou supérieure à une année. Le Comité Technique se réunira pour examiner ce point le 20 décembre prochain. S'il advenait que le CT prenne une position différente, la question sera réexaminée lors d'un prochain conseil communautaire.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, demande si une secrétaire de mairie rattachée aux agents de la CC2SO peut en bénéficier.

Le Président répond par l'affirmative à condition que la commune paye sa part.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, précise qu'il convient que le conseil municipal délibère pour mettre en place la participation de l'employeur. Par ailleurs, le comité technique doit être consulté sur l'intention de la commune de mettre en place ce type de prestation.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 95 voix POUR et 1 non-participation au vote, APPROUVE sous réserve de l'avis du Comité Technique, le maintien de la participation financière de la CC2SO dans le cadre de la complémentaire santé des agents à hauteur des pourcentages présentés ci-dessus.

4.3. Garantie Maintien de salaire

Le Président propose, dans le cadre de la garantie maintien de salaire des agents, de :

- maintenir la participation financière de la CC2SO à hauteur de :
 - ⇒ 25 % de la cotisation (l'agent doit bénéficier d'un contrat d'une durée égale ou supérieure à 1 an). Le Comité Technique se réunira pour examiner ce point le 20 décembre prochain. S'il advenait que le CT prenne une position différente, la question sera réexaminée lors d'un prochain conseil communautaire.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président invite le Conseil à voter.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 95 voix POUR, 1 ABSTENTION (HETROY Maxime), APPROUVE sous réserve de l'avis du Comité Technique, le maintien de la participation financière de la CC2SO dans le cadre de la Garantie Maintien de salaire des agents à hauteur de 25 % de la cotisation.

5. S.A.A.D

5.1. Téléassistance – révision de la tarification

Le Président explique que le Département a notifié à la CC2SO une augmentation de la tarification de la téléassistance le 27 novembre dernier avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2017.

Il est proposé de fixer la tarification ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

TRANCHE	Ressources mensuelles Personne seule	Ressources mensuelles couple	Tarif téléassistance appliqué	Tarif précédent
1	De 0€ à 1 500 €	De 0€ à 2 300€	5.63 €	5.37 €
2	A partir de 1 501€	A partir de 2 301€	8.63 €	8.37 €

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si le nouveau tarif sera appliqué de façon rétroactive.

Le Président répond que c'est en négociation.

Vincent DEMAREST observe que l'augmentation est la même (26 centimes), quels que soient les revenus, ce qui n'est pas très équitable. Par conséquent, il votera contre ces tarifs.

Le Président répond qu'Isabelle de Waziers fera remonter cette question au département.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que le changement d'opérateur de téléalarme pourrait expliquer cette hausse.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose au Conseil de se prononcer sur cette tarification.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 57 voix POUR, 20 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, DESBIENDRAS Alain, MICHEL Géraldine, BAYART Dominique, LOUIS Claude, DAMONNEVILLE Joël, CHELLE-POIRET Sabine, GUILBERT Joël, GAMBIER Mariel, DEMAREST Vincent, AVET Hubert, NOPPE Robert, DEMARQUET Jean-Pierre, SAELENS Willy, DELAIRE Rose-France, LEDAIN Rose-Marie, VILTART Vincent, MORAIN Bernard, PORTOIS Nicolas, WATELAIN Philippe), 18 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, QUEVAUVILLERS Louis, DUPUIS Eric, STOTER Jean-Jacques, BON Linda, MOYENS Jean-Pierre, DUBOS Philippe, DUCROCQ Sylvie, LOUVARD Annie, BILLET Arnaud, GLORIEUX Gérard, DANCOURT Daniel, LEPINE Patrick, NORMAND Lionel, LABESSE Jean-Marc, MAGNIER Patrick, MARSEILLE Frédéric, HETROY Maxime) et 1 non-participation au vote, FIXE la tarification de la téléassistance à compter du 1^{er} janvier 2019 ainsi que précisé ci-dessus.

6. ENFANCE-JEUNESSE

6.1. Crèche d'Essertaux

Le Président explique que la crèche associative d'Essertaux travaille pour partie sur la CC2SO et pour partie sur la CCALN. Le commissaire aux comptes de la crèche d'Essertaux considère que l'état des finances de l'association ne permet pas son fonctionnement de manière durable. Il expose que si la continuité de l'exploitation reste compromise, il se devra d'effectuer une saisine du Tribunal de Commerce. Afin d'éviter cette dernière situation, il est demandé d'autoriser le Président à verser par anticipation dès le mois de Janvier 2019 un financement correspondant à 80 % du premier trimestre 2019, afin que la crèche puisse payer ses charges et éviter d'augmenter son déficit. Par ailleurs, une réflexion est engagée avec la CCALN pour la mise en place d'une démarche conventionnelle visant à la reprise de cet établissement. La rencontre avec Pierre BOULANGER, Président de la CCALN a permis de confirmer que la volonté commune est de ne pas fermer cette crèche qui a une bonne fréquentation. Il conviendra de trouver une solution pour se séparer d'une ou deux personnes en trop dans la structure.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, ajoute qu'afin de ne pas laisser périlcliter cet établissement il est prévu de mener une réflexion et des études en vue de mettre en place une démarche conventionnelle faisant en sorte que l'établissement puisse être repris en gestion par chacun des deux EPCI et intégré au domaine communautaire.

Le Président invite en séance le Conseil à l'autoriser à anticiper le versement de la subvention dès janvier à la crèche les Sucres d'Orge d'Essertaux et à l'autoriser à conduire la démarche conventionnelle précitée.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 79 voix POUR, 6 voix CONTRE (DESBIENDRAS Alain, MICHEL Géraldine, LESUR Alain, BOUCRY Firmin, MORAIN Bernard), 9 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, CHELLE-POIRET Sabine, GAMBIER Mariel, VASSEUR Dany, DEMARQUET Jean-Pierre, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, LABESSE Jean-Marc, HETROY Maxime) et 2 non-participations au vote, INVITE son Président à anticiper le versement de la subvention à la crèche les Sucres d'Orge d'Essertaux et à conduire la démarche conventionnelle citée en séance.

7. CENTRE SOCIAL COMMUNAUTAIRE

Catherine D'HOINE, vice-présidente en charge du Centre Social Communautaire, explique que la Commission Centre social propose au Conseil de se prononcer sur les tarifications ci-dessous :

- Adhésion au Centre Social en année civile :

- 5 € pour une personne seule
- 10 € pour une famille participant à une activité du Centre Social.

- Adhésion à la Fédération des Centres Sociaux :

- 2019 : 689 €

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 87 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (BON Linda, ROUZAUD Jean-Marie, DEMAREST Vincent, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, LABESSE Jean-Marc) et 3 non-participations au vote, FIXE les montants d'adhésion ci-dessus et DECIDE l'adhésion à la Fédération des Centres Sociaux pour un montant de 689 € pour 2019.

8. GEMAPI

8.1. Convention de délégation de la compétence GEMAPI

Le Président explique que le programme de restauration et d'entretien du Saint-Landon a été validé pour la période 2019-2023. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil communautaire de déléguer la compétence GEMAPI pour cette opération à l'AMEVA.

Xavier DESCOUTURES, Directeur Général des Services Techniques, explique que le Saint-Landon se trouve sur le territoire de deux communautés de communes, celui de la CC2SO et celui de Nièvre et Somme. La délégation de la compétence à l'AMEVA permet de ne monter qu'un seul dossier au lieu de deux.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, explique que des problèmes d'entretien du Liger ont été remontés par certains élus, mais ceux-ci ne savent plus à qui s'adresser depuis la dissolution du syndicat de rivière.

Xavier DESCOUTURES répond que la CC2SO est désormais compétente pour l'entretien du Liger. Cet entretien peut être effectué en régie, dans les cas simples, ou en faisant appel à l'ASA de la Bresle. Par conséquent, il convient de faire remonter les problèmes rencontrés à Serge Zacharewicz.

Firmin BOUCRY, commune de Brocourt, signale que des arbres se trouvent en travers de la rivière vers Liomer.

Le Président demande que l'ASA de la Bresle soit sollicitée rapidement pour ce problème.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 90 voix POUR, 1 voix CONTRE (HESSE Hervé), 2 ABSTENTIONS (DUPUIS Eric, GUILBERT Jackie) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délégation de la compétence GEMAPI à l'AMEVA.

9. URBANISME

9.1. Modalités de mise à disposition du public des projets de modifications simplifiées des PLU d'Airaines, Allery, Plachy-Buyon et Croixrault.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, indique que la loi prévoit que la Communauté de communes doit décider par délibération des modalités de consultation du public sur les projets de modifications simplifiées. Le public se doit de pouvoir consulter les projets de modifications, mais aussi pouvoir adresser ses observations éventuelles.

La commission *Urbanisme* propose que cette consultation soit organisée :

- via le site Internet de la Communauté de Communes ;
- sous forme papier dans les mairies des communes concernées.

Il appelle en séance le Conseil communautaire à se prononcer sur ces modalités, par ailleurs, il convient de valider également la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du PLU de Croixrault dans le but de ne pas limiter les hauteurs de construction sur la ZAC de la Mine d'Or.

Le Président rappelle que la hauteur maximale actuelle s'élève à 12,5 mètres, ce qui est assez faible, par exemple pour un bâtiment de logistique.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 91 voix POUR et 5 non-participation au vote, DECIDE :

- *d'engager une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Croixrault,*
- *que la mise à disposition du public des projets de modifications simplifiées des plans locaux d'urbanisme d'Airaines, Allery, Plachy-Buyon et Croixrault s'effectuera d'une part via le site Internet de la communauté de communes (www.CC2SO.fr) d'autre part sous forme papier dans les mairies des communes concernées.*

10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10.1. Dérogation à la règle du repos dominical

Le Président indique que la commune d'Airaines a saisi la CC2SO en application de l'article L.3132-26 du Code du travail en vue d'obtenir une dérogation aux règles de repos dominical pour deux commerces situés dans cette commune. Il s'agit des magasins :

- KANDY (3 rue du 11 novembre) qui souhaiterait ouvrir les dimanches 27 octobre, 10-17 et 24 novembre et les 1-8-15-22 et 29 décembre 2019 de 10H00 à 18h30.
- CARREFOUR MARKET (RD 901) qui souhaiterait ouvrir 12 dimanches de l'année 2019.

L'EPCI se doit d'émettre un avis dans les 2 mois suivant sa saisine, à défaut l'avis est réputé favorable.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 84 voix POUR, 1 voix CONTRE (QUILLET Jean-Claude), 8 ABSTENTIONS (FORMET Thierry, DEMAREST Vincent, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, LECLERCQ Geneviève, MAGNIER Patrick, LAMOTTE Bernard) et 3 non-participation au vote, EMET un avis favorable à l'ouverture de deux commerces de la commune d'Airaines en 2019.

11. Informations

Le Président indique que la cérémonie des vœux se tiendra le vendredi 11 janvier à 19h à Quevauvillers.

12. Questions diverses

a) Fiscalité et CIF

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les taux de la communauté de communes pour la taxe d'habitation, la taxe foncière, taxe sur le foncier non bâti et la CFE en 2017, soit respectivement 16,95 %, 13,29 %, 26,41 % et 12,76 %. Depuis la prise de compétence des bibliothèques, seule la moitié du transfert de cette compétence a été intégrée dans la fiscalité de la Communauté de communes. Elle présente également en séance le coefficient de variation permettant de calculer les taux de taxe pour l'année 2018, les bases prévisionnelles 2018 et les produits attendus, ces derniers produisant un total de 10 954 644 € pour 2018.

Elle présente en séance le taux initial de chaque ancienne Communauté de commune en 2016 et de la CC2SO en 2017 (et ceux de chaque ancienne communauté de communes). Un coefficient d'ajustement doit être calculé, c'est le taux 2017 de la CC2SO moins les taux 2016 de la CC2SO divisés par treize (en raison du lissage sur douze ans afin qu'à la treizième année chacun ait le même taux). Le coefficient d'ajustement produit les taux 2017 pour chaque communauté de communes. Le coefficient de variation calculé précédemment a été appliqué pour connaître les taux théoriques 2018.

Les élus du Conseil communautaire ont reçu des taux 2018 inférieurs à la prévision pour chaque communauté de communes. En effet, l'État a inventé un nouveau paramètre, le taux correctif uniforme (TCU), calculé comme suit : le total du produit attendu, moins le total du produit assuré, multiplié par 100 et divisé par le total des bases d'EPCI. Pour la taxe d'habitation, le TCU serait donc de 0,09, pour le foncier bâti il serait de 0,07, pour le foncier non bâti il serait de 0,13999 et pour la CFE il serait de 0,07.

Toutefois, le calcul de la CC2SO fondé sur le formulaire M 1259 est différent de celui de la DGFIP, donc une discussion est en cours avec les services de l'État pour clarifier la situation.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, explique que les communes, lorsqu'elles calculent les taux, ont toujours une augmentation des bases, alors que ce calcul prend en compte l'augmentation des bases, donc l'augmentation des impôts a été moindre qu'attendu.

Patrick DRUOT, commune de Gauville observe que les taux de sa taxe foncière et de sa taxe d'habitation appliqués correspondent aux taux qu'il avait annoncés au Conseil communautaire sur la base des calculs qu'il avait effectués par rapport au lissage.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, rappelle le mode de calcul du coefficient d'intégration fiscale et indique qu'il s'élève à 0,497627. Le coefficient maximum de Conty étant de 0,6599, donc au-dessus du CIF moyen pondéré, un facteur de correction de 1,05 peut être appliqué, ce qui place le CIF de la CC2SO à 0,522509. De plus, lorsqu'une communauté de communes a plus de 2 ans, le coefficient d'intégration fiscale est calculé en faisant le rapport de la totalité des produits fiscaux touchés par l'EPCI, soit 14 827 071 €, divisée par la totalité des produits fiscaux touchés par l'EPCI, par les communes et les syndicats intercommunaux, soit 7 395 778 € supplémentaires. Le nouveau CIF de la CC2SO est donc calculé en divisant 14 827 071 par la somme des produits fiscaux (22 222 840 €), soit 0,6672 ; il est donc 27 % plus élevé que celui de l'année précédente. Le calcul du CIF prend également en compte la REOM (sans quoi le CIF serait de 0,60).

Elle présente le mode de calcul de la DGF. Celui-ci repose à 30 % sur l'indicateur d'intégration (plus un CIF est élevé, plus les compétences partagées sont nombreuses). Par ailleurs, la préfecture a notifié que la population DGF de la CC2SO s'élève à 40 173 habitants et que le CIF s'élève à 0,6675, soit beaucoup plus qu'une communauté de communes de taille similaire (0,33 en moyenne), ce qui traduit le nombre élevé de compétences de la CC2SO. La DGF repose à 70 % sur la dotation de péréquation calculée à partir de la population DGF, du CIF et de l'écart relatif de son potentiel fiscal avec le potentiel fiscal moyen de la catégorie. L'indicateur de richesse : le potentiel fiscal de la population DGF est de 108 991 623 €, contre 177 267 167 € pour une communauté de communes comparable, ce qui montre que la CC2SO intègre beaucoup mais qu'elle n'est pas riche. La minoration de la DGF prend en compte la contribution au redressement des finances publiques, dont le fonctionnement est difficile à comprendre.

Après des demandes insistantes de la CC2SO auprès du ministère des Finances, l'information suivante a été obtenue. La CC2SO est une communauté de communes à fiscalité additionnelle et sa dotation moyenne est de 20,05. Cette dotation multipliée par la population DGF fournie produit une DGF de

805 468 €, alors que seuls 655 521 € lui ont été notifiés, ce qui signifie qu'il lui manque 150 000 € (ces calculs sont des moyennes). Serge Zacharewicz a trouvé un autre calcul complexe qui conduit à un manque de 170 000 €. L'ensemble de ces informations a été renvoyé au ministère des Finances qui, s'il est d'accord, devrait permettre à la CC2SO de récupérer ces sommes.

b) Aide aux activités périscolaires des collègues

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, explique qu'une réunion du SISCO de Poix-de-Picardie s'est tenue mercredi dernier. La décision du 27 septembre sera officialisée le 27 décembre prochain. Un gros problème risque de se poser aux collégiens en 2019 car le coût de compétence pour le SISCO de Poix-de-Picardie s'élève à 57 000 €, mais 15 000 € étaient versés aux collègues pour les voyages. L'an prochain, il faudra flécher les sommes éventuellement versées par les communes vers les enfants relevant de la commune qui verse cet argent, ce qui sera un système compliqué car certains enfants n'auront pas de recettes fléchées.

L'ensemble des délégués du SISCO diffuseront à la presse, aux conseillers départements et aux vice-présidents de la CC2SO dès le 27 décembre une invitation à une réunion pour régler ce problème.

Pour tenir compte de ces difficultés qui se poseront, et après une discussion avec un conseiller départemental du secteur de Poix-de-Picardie, il a été envisagé de donner la même somme (par exemple 5 000 €) à tous les collègues du territoire, alors que jusqu'à présent Poix-de-Picardie recevait 15 000 €, Airaines recevait 9 000 € et Beaucamps recevait 5 000 €.

Ce sujet sera pourra être évoqué lors du débat d'orientations budgétaires de 2019.

Le Président indique que ce message a été entendu.

c) Etude pour besoins de l'enfance jeunesse

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, rappelle que sa commission travaille sur un projet de territoire à destination de l'enfance-jeunesse. Cette commission est très peu fréquentée, ce qui est dommage car l'enfance jeunesse constitue l'avenir commun. Un comité de pilotage s'est tenu la semaine dernière avec les étudiants chargés de l'étude et seuls trois élus étaient présents.

Les étudiants de l'EPJV sont chargés de mener une étude sur la population de jeunes de la CC2SO. Deux groupes y travailleront :

- Des étudiants de Master 2 IPEIS (Ingénierie des Politiques de l'Emploi et de l'Innovation Sociale) travailleront sur la sociabilisation des 18-25 ans et sur leur parcours professionnel et leur intégration dans le monde professionnel. Pour ce faire, ils réaliseront une trentaine d'entretiens. L'étude sera rendue en juin et présentée au Conseil communautaire.
- Des étudiants de Master 2 CITÉ (Citoyenneté, Egalité, Territoire et Elections) travailleront avec les élus de la CC2SO et interrogeront 15 à 18 élus du territoire. De plus, la commission travaille avec eux à l'élaboration d'un questionnaire qui sera soumis aux élus en Conseil communautaire avec l'emploi du boîtier de vote. Elle demande que les 15 à 18 élus interrogés réservent le meilleur accueil à ces étudiants. Elle espère que la participation au deuxième comité de pilotage du mois de mars sera plus élevée que lors du premier.

d) Entretien des bâtiments

Sylvie DUCROCQ, commune de Framicourt, demande des informations au sujet du gymnase du collège de Oisemont car les élèves ne peuvent pas l'utiliser actuellement en raison de travaux.

Thierry Hébert, commune d'Avelesges et vice-président, explique que le gymnase est opérationnel mais la directrice et le corps enseignant refusent de l'utiliser car des petites remarques ont été émises par Veritas lors du contrôle de sécurité du matériel qui vient d'être réalisé après avoir été négligé pendant plus de 15 ans. Les travaux consécutifs aux remarques ont été réalisés ce jour, Veritas effectuera un contrôle mercredi. Le gymnase était parfaitement opérationnel. Il rappelle que la CC2SO a dépensé près de 150 000 € pour en refaire les sanitaires et il déplore que les douches risquent de ne pas être utilisées sous prétexte que les collégiens seraient trop surveillés.

Marie-Elisabeth ESCARD, commune de Le-Mazis explique que jeudi dernier un membre d'une association de sport de combat a fait part de sa très grande satisfaction à l'égard des travaux réalisés.

Dominique BAILLEUL, commune d'Airaines, indique que les enfants de l'école maternelle n'ont pas de chauffage depuis jeudi dernier. L'information a été remontée à la CC2SO mais ce matin il n'y avait toujours pas de chauffage dans l'école.

Thierry Hébert objecte que la chaudière neuve de l'école fonctionne très bien. Il explique que la purge n'avait pas été complètement effectuée et que les purgeurs automatiques fonctionnent la nuit quand le chauffage fonctionne fort, ce qui réduit la pression du circuit et provoque une mise en sécurité des chaudières, entraînant une chute de la température à 12 degrés. Il assure que le problème est rentré dans l'ordre, l'agent vérifie la pression deux fois par jour et la chaudière est parfaitement efficace. Des capteurs de température seront posés dans les salles de classe afin d'envoyer l'information par téléphone aux agents d'astreinte qui viendront de nuit faire les corrections éventuellement nécessaires.

Après la casse de l'ancienne chaudière, qui n'était pas prévisible, les travaux de remplacement ont été effectués dès que possible et cela entraîne nécessairement quelques réglages.

Dominique BAILLEUL, commune d'Airaines, indique que ce matin la température dans les classes était de seulement 11 degrés, ce qui a suscité la colère de certains parents.

Thierry Hébert répond que l'information a été reçue à la CC2SO et que Xavier Descoutures a répondu au message des parents légitimement mécontents. Le choix d'un système automatique a été fait, pour éviter d'installer des purgeurs sur les radiateurs et courir le risque qu'ils s'arrêtent inopinément de chauffer.

Le Président rappelle que les anciennes chaudières consommaient 20 litres de fioul par heure.

e) Eolien et Communication

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, explique qu'il est arrivé en retard à la présente séance car chaque troisième lundi du mois il assure sa permanence à Saveuse.

Il s'enquiert de la situation du versement de la fiscalité éolienne.

Le Président répond que pour ce qui concerne la fiscalité à destination des communes il a signé l'acte.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, demande si la CC2SO est une des structures devant délibérer pour avoir l'autorisation d'utiliser les crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement jusqu'à une certaine hauteur.

Le Président répond que cela a été délibéré ce soir avant son arrivée.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, indique qu'il se laisserait volontiers interviewer par un étudiant en Master CITÉ dans le cadre de l'étude sur les besoins de l'Enfance-Jeunesse, bien qu'il ne soit pas toujours présent dans ces réunions sur ce secteur.

Il demande si les élus repartiront ce soir avec des cartons de la revue « Lien communautaire » pour la distribuer.

Le Président répond que la revue n'est pas disponible ce soir ; elle le sera éventuellement lors de la cérémonie des vœux.

f) Numérique

Philippe COCQ, commune de Nampty, intervient en tant que membre du bureau de Somme Numérique et fait part des informations suivantes :

- Les travaux du SDAN 2 (la fibre jusqu'au domicile) ont été votés et budgétés à hauteur de 160 millions d'€. Les communautés de communes participent à hauteur de 150 € par prise. Si la CC2SO a déjà délibéré sur le sujet, certaines communautés de communes n'ont pas encore envoyé leur délibération, ce qui retarde le processus.
- Après appel d'offres, l'entreprise Sogetrel a été choisie pour réaliser les travaux pour la CC2SO (elle avait réalisé les travaux du SDAN 1). Ces travaux finiront au plus tard en 2024, peut-être en 2022, mais un problème de pénurie de fibre et de main-d'œuvre se pose car un ensemble de travaux sont réalisés simultanément.

- Dans le cadre de ces travaux, seuls les nœuds de raccordement déterminent les priorités.

Le Président explique qu'une entreprise qui vient de s'installer à Oisemont doit payer environ 25 000 € pour son raccordement à la fibre et il demande si cette dépense pourrait être prélevée sur l'enveloppe des futurs travaux, ou bien si les travaux peuvent commencer sur son secteur.

Philippe COCQ, commune de Nampty, indique en tant que membre du bureau de Somme Numérique qu'il ne peut pas répondre à cette question.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, explique qu'Orange a contacté sa commune pour alimenter en fibre une antenne montée par le conseil départemental en zone blanche. Il demande pourquoi, sur le territoire de la CC2SO, Somme Numérique et Orange agissent parallèlement autour de la fibre. Il craint qu'en 2024 certaines communes disposent de deux réseaux de fibre.

Philippe COCQ, commune de Nampty, répond en tant que membre du bureau de Somme Numérique qu'en zone rurale Orange n'a pas besoin d'intervenir. Somme Numérique est chargé de tous les travaux liés à la fibre, sauf à Amiens et Abbeville. SFR et Bouygues ont signé une convention mais Orange ne l'a pas encore fait.

13. Lieu du prochain Conseil Communautaire

Le Président propose que la date et le lieu du prochain Conseil communautaire soient fixés ultérieurement. Il pourra se tenir à Beaucamps-Le-Vieux où à Hornoy-le-Bourg.

Le Président souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Pierre ROBITAILLE, commune de Caulières, invite les élus à partager une tartiflette.

Le secrétaire de séance,

Arnaud de MONCLIN

Le Président,

Alain DESFOSES